

SESSION 2007

<p style="text-align: center;">MENTION COMPLÉMENTAIRE</p> <p style="text-align: center;">TÉLÉBILLETTERIE ET SERVICES VOYAGES</p>
--

E2 : ÉPREUVE TECHNOLOGIQUE

Durée : 3 heures 30

Coefficient : 4

L'usage de la calculatrice est autorisé.

Sont autorisées toutes les calculatrices de poche, y compris les calculatrices programmables, alphanumériques ou à écran graphique à condition que leur fonctionnement soit autonome et qu'il ne soit pas fait usage d'imprimantes.

Le candidat n'utilise qu'une seule machine sur la table. Toutefois, si celle-ci vient à connaître une défaillance, il peut la remplacer par une autre.

Afin de prévenir les risques de fraude, sont interdits les échanges de machines entre les candidats, la consultation des notices fournies par les constructeurs ainsi que les échanges d'informations par l'intermédiaire des fonctions de transmission des calculatrices.

*Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.
Ce sujet comporte 27 pages numérotées de 1/27 à 27/27*

DUBAÏ

Vous travaillez pour l'agence Aladin 20, rue des Merveilles à Marseille. Au mois de mars vous recevez un appel de la secrétaire de M. Tuillier, PDG d'une grande société. Elle vous transmet les souhaits de son patron :

M. Tuillier doit se rendre à Dubaï pour ses affaires. A cette occasion il sera accompagné de sa femme, assistante commerciale de la société.

Vous réservez comme à son habitude un vol aller retour en classe affaires sur Air France au départ de Marseille le mardi 10 avril, arrivée le jour même et retour le vendredi 13 avril. Vous choisissez un hôtel cinq étoiles proche du « World Trade Center » et du complexe « Al Jaber ». L'hébergement se fera en chambre double « Horizon premier » lit « king size » avec petit déjeuner. Vous prévoyez les transferts aéroport/hôtel.

Après avoir consulté le profil de M. Tuillier, vous avez noté qu'il est titulaire d'une carte Flying Blue Elite.

Début septembre, Mme Tuillier vous rend visite. Séduite lors de son dernier voyage par la destination Dubaï, en particulier son luxe, son raffinement et son originalité, elle vous demande d'organiser pour elle et sa sœur Mme Ravel, un séjour de dix jours dans un hôtel cinq étoiles. Celui-ci devra être équipé d'un spa et de toutes sortes de loisirs, situé non loin de Dubaï et surtout dans un cadre particulièrement agréable.

Elles souhaitent voyager entre le 6 et le 15 octobre. Vous leur proposez un forfait au départ de Marseille en une seule chambre prestige incluant vol, transferts, neuf nuits, petits déjeuners.

LISTE DES ANNEXES

- Page 6 : carte des Émirats (1 page)
- Pages 7, 8 et 9 : pages écran Amadeus (3 pages)
- Pages 10 à 13 : pages internet hôtel Shangri- La (4 pages)
- Page 14 : comment fonctionne Flying Blue (1 page)
- Pages 15, 16 et 17 : extraits brochure « Voyageurs Associés » (3 pages)
- Pages 18 et 20 : extraits des conditions de la carte AF KLM American Express (3 pages)
- Page 21 : honoraires agence (1 page)
- Page 22 : bon d'échange Aladin (1 page, à compléter et à rendre avec la copie)
- Pages 23, 24 et 25 : articles de presse sur Dubaï (3 pages)
- Page 26 : attestation report d'embarquement
- Page 27 : article « Un voyage sur cinq acheté sur internet »

Avertissement :

Dans le souci du respect de la propriété intellectuelle et du droit d'auteur, les extraits d'articles de presse spécialisée ou non sont reproduits en leur état originel. Ils sont donc susceptibles de comporter des mots ou expressions de style oral ou professionnel.

TRAVAIL À FAIRE

Chacune des parties étant indépendante, veuillez les traiter en utilisant quatre copies séparées.

1. TECHNIQUES D'AGENCE

1. 1. Dossier 1 :

Pour le voyage de M. et Mme Tuillier vous traitez en direct auprès des prestataires à l'aide du GDS Amadeus et d'Internet.

1.1.1. Établir le programme horaire et justifier votre choix.

1.1.2. Calculer le prix de toutes les prestations pour le couple.

Taux de change en vigueur : 1 AED = 0,214148 €.

1.1.3. Rédiger en français le bon d'échange pour l'hôtel choisi (annexe page 20).

1. 2. Dossier 2 :

Pour le voyage de Mme Tuillier et Mme Ravel, vous travaillez avec la brochure *Voyageurs Associés Dubai*.

1.2.1. Établir le devis des prestations pour les deux personnes.

1.2.2. Mme Tuillier règlera directement toutes les prestations avec la carte AF KLM American Express de son mari. Quels sont les avantages dont elle bénéficiera pour ce voyage ?

2. CONNAISSANCE DES DESTINATIONS

- 2.1.1. Quel est le climat des Émirats Arabes Unis ? Quelles en sont les principales caractéristiques ?
- 2.1.2. Quelles sont les différentes formes de tourisme que l'on trouve à Dubai ? (Étayez vos réponses par des exemples précis)
- 2.1.3. Mme Tuillier souhaite varier ses activités ; aussi, lui proposez-vous quelques excursions à réaliser lors de son séjour au mois d'octobre.
- 2.1.4. Quel est le développement touristique des Émirats Arabes Unis (E.A.U.). Votre réponse comportera, au maximum, dix lignes.

3. COMMUNICATION

Vous êtes stagiaire au service relations clientèle de la compagnie Air France.

A leur retour, le 13 avril, M. et Mme Tuillier voient leur vol retardé de sept heures en raison de problèmes techniques. Mme Tuillier vous adresse une lettre de réclamation vous demandant une indemnisation pour le préjudice subi (courrier non présenté ici). Elle joint à son courrier l'attestation de report d'embarquement (présentée en annexe).

Vous êtes chargé(e) de lui adresser une lettre d'excuses et de lui proposer une indemnisation de 70 € par personne.

Elle devra vous fournir pour cela tous les justificatifs nécessaires : reçu passager et/ou coupon de vol ainsi qu'un RIB.

Vous rédigez et vous présentez le courrier que vous adressez à Mme Tuillier.

4. DROIT

Chaque année, environ 250 000 passagers aériens qui se présentent à l'enregistrement apprennent que, bien qu'ils aient acheté un billet, ils ne peuvent pas embarquer. Leur place a été sur-réservée.

- 4.1.1. Qu'est ce que la sur-réservation ?
- 4.1.2. Cette pratique est-elle légale ?
- 4.1.3. Que prévoit la législation à ce sujet et notamment, quelles sont les nouvelles dispositions entrées en vigueur récemment ?

5. ÉCONOMIE

Faire ses emplettes sur Internet, y choisir ses vacances et ses voyages : jusqu'à tout récemment, la démarche semblait réservée à une catégorie « branchée » de la population, jeune, masculine, urbaine, plutôt aisée et forcément à l'aise devant un ordinateur. C'est de moins en moins vrai. Ces deux dernières années, le nombre d'acheteurs en ligne a progressé de 60 %.

- 5.1.1. Citez trois avantages et trois inconvénients principaux de l'e-tourisme pour les clients.
- 5.1.2. Dans ce contexte les agences traditionnelles vous paraissent-elles condamnées ? Quels sont les atouts dont elles disposent pour faire face à cette concurrence ?

À partir des éléments contenus dans le texte en page 25 et de vos connaissances, présentez une réponse argumentée.

>AN10APRMRSDXB/AAF,EK*13APR

AN10APRMRSDXB/AAF,EK*13APR

** AMADEUS AVAILABILITY - AN ** DXB DUBAI.AE

197 TU 10APR

0000

1	AF7663	Y9 S9 B9 K9 H9 T9 V9 /MRS 4 CDG2D	1050	1220	E0/319
		L9 R9 M9 X9 Q9 U9 W9 E9 A2 N2 GR			
	AF 526	P4 J9 C9 D9 I9 Z9 O5 /CDG2F DXB 1	1315	2150	E0/772 9:00
		Y9 B9 K9 H9 W9 T9 V9 X5 L9 GR UR			
2	AF7671	Y9 S9 B9 K9 H9 T9 V9 /MRS 4 CDG2D	2050	2220	E0/319
		L9 R9 M9 X9 Q9 U9 W9 E9 A9 N9 GR			
	AF 530	J9 C9 D9 I9 Z9 O9 Y9 /CDG2F DXB 1	2325	0805+1E0/332	9:15
		B9 K9 H9 W9 T9 V9 X5 L9 GR UR			

** AMADEUS AVAILABILITY - AN ** MRS MARSEILLE.FR

200 FR 13APR

0000

11	AF 525	P4 J9 C9 Y9 B9 K9 H9 /DXB 1 CDG2F	0100	0605	E0/772
		T9 V9 L9 GR UR			
	AF7660	Y9 S9 B9 K9 H9 T9 V9 /CDG2D MRS 4	0715	0840	E0/319 9:40
		L9 R9 M9 X9 Q9 U9 W9 E9 A9 N9 GR			
12	EK 075	F4 A4 J4 C4 Y4 W4 M4 DXB 1 CDG2C	1500	2020	E0/332
		B4 K4 H0			
	AF7670	Y9 S9 B9 K9 H9 T9 V9 /CDG2D MRS 4	2120	2245	E0/320 9:45
		L9 R9 M9 X9 Q9 U9 W9 E9 A9 N9 GR			

TRN

>FQDMRSDXB/10APR*13APR/R,AT/S

FQDMRSDXB/10APR*13APR/R,AT/S

ALSO SEE XRFDXB

AE/FR/IZ/QX TAX INCLUDED

YY* AC AF AG AK C6 C9 DY D2

SURCHG MAY APPLY-CK RULE

E6 FL FP FR F9 GX G3 G5 HJ

HS ID IF IT JD LF LL LQ L9

QU Q7 Q9 RY R3 SP S9 TF TV

T7 T9 UK UR UV U2 VB VK VY

V6 WW XF X3 X5 YC Y2 ZD ZN

ZU 2L 3H 4U 5N 5Q 6B 6G 6P

6Q 6S 7A 7Y 8H 8U 9B 9F 9G

ROE 0.780883 UP TO 1.00 EUR

10APR07*13APR07/MRSDXB/NSP;EH/TPM/MPM 3690

LN	FARE BASIS	OW	EUR	RT	PEN	DATES	DAYS	AP	MIN	MAX	AL	R
01	TSX3MFRE			515.49	NRF	-	-	+	+	3+	3M	OK R
02	HPX6MFRE			585.49	NRF	-	-	+	+	3+	6M	OK R
03	HEM2M			593.49	-	-	-	+	-	-	2M	IY R
04	BEE6MFRE			665.49	NRF	-	-	+	+	3+	6M	OK R
05	VEM1	354.04		690.49	-	-	-	+	-	-	-	IY R
06	MEE6MFRE			705.49	NRF	-	-	+	+	2+	6M	OK R
07	KEM1	370.04		722.49	-	-	-	+	-	-	-	IY R
08	MEEUE			799.49	+	-	-	+	-	3+	9M	AZ R

>

PAGE 1/ 6

>MD

10APR07*13APR07/MRSDXB/NSP;EH/TPM/MPM 3690

LN	FARE BASIS	OW	EUR	RT	PEN	DATES	DAYS	AP	MIN	MAX	AL	R
09	QEM1	419.04		820.49	-	-	-	+	-	-	-	IY R
10	BEEUE			929.49	-	-	-	+	-	3+	12M	AZ R
11	YFRERT			935.49	-	-	-	+	+	-	-	OK R
12	MEM1	479.04			-	-	-	+	-	-	-	IY R
13	YEM1	547.04			-	-	-	+	-	-	-	IY R
14	BEYFR			1090.49	NRF	B30APRE01NOV+	-	-	-	-	6M	EY R
15	DFRERT			1131.49	-	-	-	+	+	-	-	OK R
16	YFREOW	567.04			-	-	-	+	+	-	-	OK R
17	HFFEUR			1198.49	-	-	-	+	-	-	12M	BA R
18	DFREOW	699.04			-	-	-	+	+	-	-	OK R
19	HFFEUOW	696.04			-	-	-	+	-	-	-	BA R

20	BFFEUR		1488.49	-	-	-	+	-	-	12M	BA	R
21	BPXT1FR		1545.49	NRF	-	-	-	+	3+	6M	KL	R
22	YRTUE		1629.49	-	-	-	+	-	-	12M	AZ	R
23	WFFEUR		1802.49	-	-	-	+	-	-	12M	BA	R
24	IRTUE		2065.49	-	-	-	+	-	-	6M	AZ	R
25	WFFEUOW	1087.04		-	-	-	+	-	-			BA R
26	DFFEUR		2405.49	-	-	-	+	-	-	12M	BA	R
27	YOWUE	1223.04	2428.49	-	-	-	+	-	-			AZ R

> PAGE 2/ 6

>MD

10APR07*13APR07/MRSDXB/NSP;EH/TPM/MPM 3690

LN	FARE BASIS	OW	EUR	RT	PEN	DATES	DAYS	AP	MIN	MAX	AL	R
28	BEEFR		2647.49	-	-	-	+	-	3	6M	AF	R
29	BEERFKL		2687.49	-	-	-	-	-	3+	6M	KL	R
30	DFFEUOW	1464.04		-	-	-	+	-	-			BA R
31	YRTFR		3030.49	-	-	B30APRE01NOV+	-	-	-		EY	R
32	DRTUE		3265.49	-	-	-	+	-	-	12M	AZ	R
33	CRTFR		3266.49	+	-	B30APRE01NOV+	3	-	-	6M	EY	R
34	CFFEUR		3466.49	-	-	-	+	-	-	12M	BA	R
35	YOWFR	1824.04		-	-	B30APRE01NOV+	-	-	-		EY	R
36	COWFR	1980.04		+	-	B30APRE01NOV+	3	-	-		EY	R
37	YRT		3887.49	-	-	-	-	-	-	12M	AF	R
38	SRFKL		3887.49	-	-	-	-	-	-		KL	R
39	Y9RT		3887.49	-	-	-	-	-	-	12M	AF	M
40	ARTFR		3966.49	+	-	B30APRE01NOV+	3	-	-	6M	EY	R
41	YRT		3961.49	-	-	-	+	-	-		KU	M
42	YRT		4073.49	-	-	-	+	-	-		EK	M
43	YRT		4073.49	-	-	-	-	-	-		LH	M
44	Y		4073.49	-	-	-	-	-	-		YY	M
45	CFFEUOW	2100.04		-	-	-	+	-	-		BA	R
46	JRTUE		4565.49	-	-	-	+	-	-	12M	AZ	R

> PAGE 3/ 6

>MD

10APR07*13APR07/MRSDXB/NSP;EH/TPM/MPM 3690

LN	FARE BASIS	OW	EUR	RT	PEN	DATES	DAYS	AP	MIN	MAX	AL	R
47	YOW	2364.04		-	-	-	+	-	-		KU	M
48	AOWFR	2400.04		+	-	B30APRE01NOV+	3	-	-		EY	R
49	AFLYLH		4799.49	-	-	-	+	-	-		LH	M
50	FEM1	2437.04	4820.49	-	-	-	+	-	-		IY	R
51	Y	2432.04		-	-	-	-	-	-		YY	M
52	YOW	2432.04		-	-	-	-	-	-		LH	M
53	YOW	2432.04		-	-	-	+	-	-		EK	M
54	JRTFR		4966.49	-	-	B30APRE01NOV+	-	-	-		EY	R
55	C9RT		4978.49	-	-	-	-	-	-		AF	M
56	CRFKL		4978.49	-	-	-	-	-	-		KL	R
57	CRT		4978.49	-	-	-	-	-	-		AF	R
58	JRT		5093.49	-	-	-	-	-	-		KU	M
59	JRT		5238.49	-	-	-	+	-	-		EK	M
60	C		5238.49	-	-	-	-	-	-		YY	M
61	CRT		5238.49	-	-	-	-	-	-		LH	M
62	JFFEUR		5365.49	-	-	-	+	-	-	12M	BA	R
63	JRTFR		5417.49	-	-	-	-	-	-		KL	R
64	JRT		5417.49	-	-	-	-	-	-		AF	R
65	ZRT		5417.49	-	-	-	-	-	-		AF	R

> PAGE 4/ 6

>MD

10APR07*13APR07/MRSDXB/NSP;EH/TPM/MPM 3690

LN	FARE BASIS	OW	EUR	RT	PEN	DATES	DAYS	AP	MIN	MAX	AL	R
66	J9RT		5417.49	-	-	-	-	-	-		AF	M
67	YOW	2724.04		-	-	-	-	-	-		AF	R
68	SOWRFKL	2724.04	5430.49	-	-	-	-	-	-		KL	R
69	JOWUE	2818.04		-	-	-	+	-	-		AZ	R
70	APFEUR		5671.49	-	-	-	+	-	-	12M	BA	R

71	JOWFR	3000.04		-	B30APRE01NOV+	-	-	-	-	EY	R
72	JOW	3059.04		-	-	-	-	-	-	KU	M
73	FRTFR		6166.49	-	B30APRE01NOV+	-	-	-	-	EY	R
74	COW	3146.04		-	-	-	-	-	-	LH	M
75	C	3146.04		-	-	-	-	-	-	YY	M
76	JOW	3146.04		-	-	-	+	-	-	EK	M
77	JFFEUOW	3239.04		-	-	-	+	-	-	BA	R
78	FRT		6780.49	-	-	-	+	-	-	KU	M
79	AFFEUOW	3423.04		-	-	-	+	-	-	BA	R
80	COWRFKL	3499.04	6944.49	-	-	-	-	-	-	KL	R
81	C9OW	3499.04		-	-	-	-	-	-	AF	M
82	COW	3499.04		-	-	-	-	-	-	AF	R
83	PRT		6974.49	-	-	-	-	-	-	AF	R
84	P9RT		6974.49	-	-	-	-	-	-	AF	M

>

PAGE 5/ 6

>MD

10APR07*13APR07/MRSDXB/NSP;EH/TPM/MPM 3690

LN	FARE BASIS	OW	EUR	RT	PEN	DATES	DAYS	AP	MIN	MAX	AL	R
85	FRT			6974.49	-	-	-	-	-	-	AF	R
86	FRT			6976.49	-	-	-	+	-	-	EK	M
87	F			6976.49	-	-	-	-	-	-	YY	M
88	FRT			6976.49	-	-	-	-	-	-	LH	M
89	FFFEUR			6978.49	-	-	-	+	-	12M	BA	R
90	FOWFR	3720.04			-	B30APRE01NOV+	-	-	-	-	EY	R
91	JOW	3806.04			-	-	-	-	-	-	AF	R
92	J9OW	3806.04			-	-	-	-	-	-	AF	M
93	FOW	4072.04			-	-	-	+	-	-	KU	M
94	FOW	4190.04			-	-	-	-	-	-	LH	M
95	FOW	4190.04			-	-	-	+	-	-	EK	M
96	F	4190.04			-	-	-	-	-	-	YY	M
97	FFFEUOW	4207.04			-	-	-	+	-	-	BA	R
98	P9OW	4896.04			-	-	-	-	-	-	AF	M
99	POW	4896.04			-	-	-	-	-	-	AF	R

>

PAGE 6/ 6

Golden Circle  Contact Us



Hotel Overview

- [Reservations](#)
- [Guest Rooms](#)
- [Restaurants & Bars](#)
- [Recreation](#)
- [Other Services & Facilities](#)
- [Meetings](#)
- [Wedding](#)
- [Serviced Apartments](#)
- [Photo Tours](#)
- [Destination Information](#)

Shangri-La Hotel, Dubai



 [Add to Your Favourite Hotels](#)

The Shangri-La Hotel, Dubai is Shangri-La Hotels & Resorts' first venture in the United Arab Emirates and, since opening in July 2003, the hotel has set new standards in service, hospitality and value for money. The 200 metre tall, 43 storey hotel is situated on Sheikh Zayed Road close to Dubai's business centres and tourist attractions. The hotel is 15 minutes away from Dubai International Airport and five minutes from the World Trade Centre and Dubai Convention Centre.

Address [Quick Facts](#)

Sheikh Zayed Road [Check-In](#)

Check Rates

Check In: Check Out:

Rooms: Adults: Children:

Special Rates per room

Select Code Type

Enter Code

 **Check Now**

Other Hotels in Dubai

- [Traders Hotel, Dubai](#)

 **New Locations Search**

Weather Forecast

Sep 17  Sunny 39°

Sun 28°

[5 Day Forecast](#)

PO Box 75880
Dubai,
United Arab Emirates

2 pm

Check-Out

12 noon

Accommodation

301 guest rooms & suites
Horizon Club

Tel : (971 4) 343 8888
Fax : (971 4) 343 8886
Email: sldb@shangri-la.com



Map



Fact Sheet



Safety Features

©2006 Shangri-La Hotels & Resorts All Rights Reserved
You are using: Mozilla/4.0 (compatible; MSIE 6.0; Windows NT 5.1; SV1)

[Privacy Policy](#) | [Site Map](#) | [Safety & Security](#)



Reservations

- Make a Booking**
- [Modify / Cancel Booking](#)
- [Workflow of Reservations Numbers](#)
- [Frequent Flyer Mileage](#)
- [Best Rate Guarantee](#)
- [Fledge & Policies](#)



Make a Booking

[Select a Room](#) |
 2 [Select a Room](#) |
 [Booking Dates](#) |
 [Direct](#)

Hotel: Shangri-La Hotel, Dubai
Check-In Date: 10 Apr 2007 **Check-Out Date:** 13 Apr 2007
No. of Rooms: 1 **No. of Adults:** 2 **No. of Children:** 0
Rate Selected: Value Rate

- Buffet breakfast at Dunes Cafe (Max 2 adults)
- Round trip Airport Transfers
- Unlimited laundry & dry cleaning
- Free local telephone calls
- IDD calls & faxes at cost
- 6pm late check-out
- Broadband internet access
- Minimum of 2 night stay
- Subject to 10% Service charge and 10% Municipality fee

Listed below are room types that are available based on your selection criteria:

Horizon Executive

- **Room Size:** 55 sqm
- **View:** Panoramic views of the Arabian Sea (Floors: 29-41)
- Separate shower and bath
- Free broadband internet access
- Large digital in-room lockers that fit laptops
- Contemporary design with all amenities and access to the Horizon Club lounge
- Designated Horizon Floor Health Club on the 42nd floor, which includes an infinity pool, sun deck, gymnasium and wet areas

Book Now

AED 2200.00
 average nightly rate
 (USD 599.00)*
 average nightly rate

[Currency Converter](#)

[View Rate for One Night](#)

Please Select

Go

Check In:

Shangri-La Hotel, Dubai

Check Out:

04/10/2007 04/13/2007

Rooms: Adults: Children:

1 2 0

per room

Special Rates


Select Code Type

Enter Code

Check Availability

Horizon Premier King


- **Room Size:** 66 sqm
- **View:** Panoramic views of the Arabian Sea or Sheikh Zayed Road (Floors 40-41)
- Separate shower and bath
- Free broadband internet access
- Large digital in-room lockers that fit laptops
- Designated Horizon Floor Health Club on the 42nd floor, which includes an infinity pool, sun deck, gymnasium and wet areas

 **Book Now**

AED 2400.00
average nightly rate
 (USD 653.50)*
 average nightly rate
[Currency Converter](#)

1-Bedroom Suite

- **Room Size:** 83 sqm
- **View:** Panoramic views of the Arabian Sea (Floors 29-39)
- Large digital in-room lockers that fit laptops
- Freestanding bathtub and extra large shower
- Separate toilet and bidet cubicle
- Designated Horizon Floor Health Club on the 42nd floor, which includes an infinity pool, sun deck, gymnasium and wet areas

 **Book Now**

AED 2500.00
average nightly rate
 (USD 680.70)*
 average nightly rate
[Currency Converter](#)

* for indication only and are subject to currency market fluctuations.

©2006 Shangri-La Hotels & Resorts All Rights Reserved
 You are using: Mozilla/4.0 (compatible; MSIE 6.0; Windows RT 5.1; SV1; .NET CLR 1.1.4322)

[Privacy Policy](#) | [Site Map](#) | [Safety & Security](#)

Flying Blue



Comment fonctionne Flying Blue ?

Flying Blue en bref

En bref ? Il n'a jamais été aussi facile de cumuler des Miles pour obtenir des billets primes, surclassements, séjours hôteliers, locations de voiture et bien d'autres primes intéressantes. Gagnez des Miles chaque fois que vous voyagez avec KLM, Air France, ou avec un autre membre de l'alliance SkyTeam ou un de nos autres partenaires aériens. Même sans quitter le sol, vous pouvez gagner des Miles avec nos partenaires non-aériens dans le programme Flying Blue. Le principe est simple. Il vous suffit d'utiliser vos Miles pour les services de KLM, d'Air France et de nos nombreux partenaires. Bon voyage !

**SkyTeam regroupe des compagnies aériennes desservant le monde entier : Aeroflot, Aeromexico, Air France, Alitalia, Continental Airlines, CSA Czech Airlines, Delta, KLM, Korean Air et Northwest Airlines.*

DUBAÏ

A la carte



Supplément
CLASSE AFFAIRE
N'hésitez pas à nous consulter !

Location de véhicule

47€

1 journée/Toyota Echo Manuelle
Prix par véhicule

Informations vols

Compagnies	Ville de départ Vol international	Classe Vol international	Pre post acheminement Vers Paris ou capitales européennes	Ville de départ de France
Emirates	PAR - NCE	L	Réservation par nos soins	NCE (prepost acheminement via PAR ou NCE : nous consulter)
Lufthansa	-	W	W	MRS LYS SXB BOD TLS BSL-MLH

Vol régulier (pour la construction de votre voyage à la carte)

Vol régulier Lufthansa

410€

Selon dates de départ
Prix par personne

Emirates à destination de Dubaï et Muscat PAR NCE

Période	classe L	classe Q	classe K	classe B	classe M
01/04-31/10	444	500	589	750	839

Lufthansa à destination de Dubaï MRS LYS SXB BOD TLS BSL-MLH

Période	classe W	classe V	classe H
01/04-31/10	410	454	583

Validité et conditions : nous consulter - Réduction enfant : nous consulter - Tarifs hors taxes d'aéroport et frais - Prestations terrestres obligatoires



Transferts aéroport / hôtel

Transfert en autocar ou minibus privé - Prix par personne aller / retour

Destinations	Base 1 pers.	Base 2 pers.et +
Aéroport Dubaï / Hôtel Ville	60	30
Aéroport Dubaï / Hôtel Plage	69	34
Aéroport Dubaï / Jebel Ali Hotel	95	48
Aéroport Dubaï / Al Maha Desert Resort	135	68

Transfert
aéroport / hôtel A/R

a partir de

30€

Prix par pers.
base 2 pers. et +

Location de véhicules

prise et rendue à Dubaï

Catégorie	Périodes	Journée
CAT A Toyota Echo Manuelle ou similaire	01/04-31/10	47
CAT B Toyota Echo Automatique ou similaire	01/04-31/10	50
CAT C Honda Civic Automatique ou similaire	01/04-31/10	58
CAT D Toyota Corolla 1,8L Automatique similaire	01/04-31/10	66
CAT E Toyota Camry Automatique ou similaire	01/04-31/10	69
CAT F Nissan Maxima (J) Automatique ou similaire	01/04-31/10	91
CAT G Chevrolet Caprice (LS) Automatique ou similaire	01/04-31/10	103
CAT I Nissan Pathfinder (4WD) Automatique ou similaire	01/04-31/10	162
CAT K Mercedes E240 Automatique ou similaire	01/04-31/10	194
CAT N Toyota Landcruiser Manuelle ou Automatique ou similaire	01/04-31/10	184

Permis de conduire national et international obligatoires - Age minimum du conducteur : 21 ans pour les catégories A à F et 25 ans pour les catégories G à N (1 an minimum de permis) Véhicule pris et rendu à Dubaï (Sauf Jebel Ali Golf Resort & Spa +24€) Location de moins de 3 jours : +24€

Ce prix comprend : • le kilométrage illimité • L'air conditionné • L'assurance CDW (sauf pour la catégorie N non incluse) et PAL
Ce prix ne comprend pas : • Le carburant • Le chauffeur : 60€ pour 8 heures (heure supplémentaire +12€/h) • L'assurance annulation : 3% du prix du voyage.

> Excursions au départ de votre hôtel à Dubaï (tarifs et réservations sur place)

> VISITE DE DUBAÏ

Départ samedi après-midi, mardi matin et jeudi après-midi
Durée : 1/2 journée.
Tarifs et réservation sur place.

Visite alliant le Dubaï historique et moderne : la Mosquée de Jumeirah, le World Trade Center, le fort Al Fahidi, le Palais Sheikh Saeed Al Maktoum, traversée de la crique à bord d'un "abra" (taxi d'eau), les souks d'épices et d'or.

> DÎNER-CROISIÈRE EN DHOW

Départ dimanche soir et mardi soir
Durée : environ 3h.
Tarifs et réservation sur place.

Une croisière romantique à bord d'un dhow (bateau arabe) le long de la crique de Dubaï. Une ambiance chaleureuse avec un somptueux dîner proposant une variété de plats typiques.

> COUCHER DE SOLEIL AVEC DÎNER DANS LES DUNES

Départ mercredi, vendredi et dimanche après-midi / Durée : environ 6h.
Tarifs et réservation sur place.

Départ en 4x4 à travers les dunes, traversée d'un camp bédouin et arrêt dans un campement où vous attend une soirée authentique et chaleureuse avec dîner typique au coucher de soleil, soirée musicale et spectacles de danses traditionnelles.

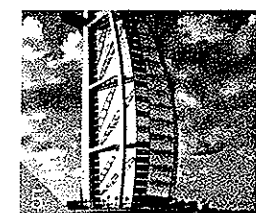
> LES 1001 NUITS DANS LE DÉSERT

Départ jeudi et vendredi
Durée : environ 20h
Tarifs et réservation sur place.

Départ vers midi en 4x4 vers les dunes de sable, découverte de magnifiques paysages et traversée d'un camp bédouin, arrêt dans un campement en fin de journée. Dîner typique au coucher de soleil et nuit sur place. Petit déjeuner et retour dans la matinée. Un spectacle inoubliable, une expérience unique.

Dubaï Plage - désert

Jebel Ali Golf Resort & Spa 4/5* **966 €**
 Prix par personne
 Vol + Transferts + 7 nuits + petit déjeuners



^ Jebel Ali Hotel *****/*****

A environ 45km au sud de Dubaï, le long d'une plage privée. 389 chambres climatisées avec balcon, TV... 3 piscines, jacuzzi, sauna, massages. Activités sportives et nautiques. 6 restaurants, 7 bars, coffee shop. Navettes pour le centre ville. Baby sitting (avec supplément). Golf.
 Notre avis : Une des valeurs sûres de Dubaï, pour la villégiature de luxe.

^ Dubaï Marine Beach Resort & spa *****

Situé en bordure d'une petite plage, à la sortie de Dubaï. 195 chambres climatisées, avec TV satellite, téléphone... Room service 24h/24. 2 piscines, sauna, massage, centre de remise en forme. Activités sportives et nautiques. Plage privée. Nombreux restaurants. Discothèque.
 Notre avis : Une excellente adresse pour aller sport, détente et shopping.

^ Jumeirah Beach Hotel *****

Situé à 20mn de Dubaï, le long de la plage. 618 chambres climatisées, avec TV satellite, téléphone... 18 restaurants et bars. Gymnase, jacuzzi, sauna... Piscines. 7 Tennis. Sports nautiques. Mini club (avec supplément). Golf à proximité.
 Notre avis : Situé dans l'immense complexe de Jumeirah Beach Resort, cet établissement propose un service de qualité et des équipements haut de gamme.

^ One & Only Royal Mirage *****

Ce complexe, situé sur la plage de Jumeirah, est composé de 3 ailes : The Palace avec 246 chambres, 4 restaurants et bars, 1 discothèque, massage et fitness, The Arabian Court avec 172 chambres, 3 restaurants et bars et The Residence & Spa avec 50 chambres, 1 restaurant et 1 bar, Givency Spa, hammam, salon de beauté et fitness. Piscines, tennis, plage privée, nombreux sports nautiques... Golf à proximité.
 Notre avis : un superbe complexe en bord de mer proposant des prestations haut de gamme dans un décor magnifique.

^ Burj Al Arab *****

Situé sur Jumeirah Beach, cet hôtel est le plus haut du monde. Devenu le symbole de Dubaï, cette impressionnante infrastructure en forme de voilier abrite 202 suites en duplex. Les suites sont entièrement équipées : accès Internet, fax, TV. Nombreuses activités : Spa, massage, sauna, jacuzzi, 2 piscines, squash, 2 salle de fitness, 8 restaurants.
 Notre avis : Merveille d'architecture et d'ingénierie, service irréprochable et confort excellent.

Prix par personne : Vol + transferts + 7 nuits - petits déjeuners ou pension complète

Vos hôtels	Périodes	Emirates		Lufthansa		Supplément / personne / nuit		
		Paris Nice	MRS LYS SXB BOD TLS BSL-MLH	Nuit supplémentaire	Chambre individuelle	Réduction triple		
1/Jebel Ali Golf Resort & Spa 4/5* (1) en petit déjeuner (Chambre vue Golf)	01/04-07/04 et 24/04-12/05	1523	1482	127	66	pas de triple		
	08/04-23/04 et 21/10-31/10	1750	1709	158	69	pas de triple		
	13/05-31/05 et 01/09-29/09	1210	1169	84	34	pas de triple		
	01/06-31/08	966	989	59	25	pas de triple		
	30/09-20/10	1523	1482	127	66	pas de triple		
2/Dubai Marine Beach Resort & Spa 5* (2) en petit déjeuner (Chambre standard)	01/04-06/04 et 22/04-29/04	1690	1648	152	104	pas de triple		
	07/04-21/04 et 30/04-06/05	1995	1953	193	189	pas de triple		
	07/05-10/06 et 01/09-15/09	1526	1484	129	97	pas de triple		
	11/06-31/08	1369	1327	107	89	pas de triple		
	16/09-20/10	1690	1648	152	104	pas de triple		
3/Jumeirah Beach Hotel 5* (3) en petit déjeuner (Chambre deluxe)	01/04-22/04 et 21/10-31/10	2582	2540	274	243	-52		
	23/04-13/05 et 01/10-20/10	2386	2345	247	215	-43		
	14/05-24/06 et 01/09-30/09	1917	1875	183	153	-31		
	25/06-31/08	1565	1523	134	103	-25		
	01/04-23/04 et 21/10-28/10	2582	2540	274	176	pas de triple		
4/One & Only Royal Mirage / The Palace 5* (4) en petit déjeuner (Chambre deluxe)	24/04-12/05	2245	2204	228	149	pas de triple		
	13/05-30/06	1830	1789	171	112	pas de triple		
	01/07-25/08	1580	1539	136	136	pas de triple		
	26/08-29/09	1862	1820	175	113	pas de triple		
	30/09-20/10 et 29/10-31/10	2402	2360	249	161	pas de triple		
5/Burj Al Arab 5* (5) en petit déjeuner (Suite Deluxe)	01/04-22/04 et 21/10-31/10	6090	6049	756	756	-183		
	23/04-13/05 et 01/10-20/10	4714	4672	567	567	-120		
	14/05-24/06 et 01/09-30/09	4244	4203	502	502	-109		
	25/06-31/08	3970	3929	465	465	-96		
6/Al Maha Desert Resort 5* (6) en pension complète (Suite Bédouin)	01/04-30/04	4806	4764	575	575	pas de triple		
	01/05-31/05 et 01/09-30/09	3554	3513	403	403	pas de triple		
	01/06-31/08	2772	2730	296	296	pas de triple		
	01/10-31/10	5080	5038	613	613	pas de triple		

Attention : Les chevauchements de séjours entraînent des modifications dans le tarif des nuits.

(1) A noter : possibilité de triple adulte à partir de la chambre supérieure vue golf - Supplément chambre vue mer : +23€ / pers. / nuit en double - Supplément chambre supérieure vue golf : +79€ / pers. / nuit en double (réduction triple : nous consulter)
 (2) A noter : possibilité de triple adulte à partir de la junior suite - Supplément chambre standard avec balcon : +15€ / pers. / nuit en double - Supplément junior suite : +89€ / pers. / nuit en double (3^{ème} adulte en chambre triple : 45€/nuit) (3) Attention tarifs non valables pendant la Dubai World Cup 2006 : dates à reconflimer - Supplément chambre deluxe balcon : +15€ / pers. / nuit en double - Supplément chambre Executive/Premium Leisure : +50€ / pers. / nuit en double (4) Attention 5 nuits minimum pour tout séjour incluant la période du 14/04 au 17/04 - Supplément Aile The Palace / chambre Gold club : +69€ / pers. / nuit en double - Supplément Aile The Palace / Executive suite : +246€ / pers. / nuit en double - Supplément Aile The Palace / Gold club suite : +377€ / pers. / nuit en

double - Supplément Aile The Palace / Royal suite (5 nuits minimum obligatoires et 10 nuits minimum obligatoires du 01/04 au 23/04 et du 21/10 au 28/10) : +1710€ / pers. / nuit en double - Supplément Aile The Arabian Court / chambre arabisan deluxe : +28€ / pers. / nuit en double - Supplément Aile The Arabian Court / suite falcon : +388€ / pers. / nuit en double - Supplément Aile The Arabian Court / prince suite : +520€ / pers. / nuit en double - Supplément Aile The Residence & Spa / chambre prestige : +170€ / pers. / nuit en double - Supplément Aile The Residence & Spa / junior suite : +393€ / pers. / nuit en double - Supplément Aile The Residence & Spa / executive suite : +526€ / pers. / nuit en double - Supplément Aile The Residence & Spa / garden villa (5 nuits minimum obligatoires et 10 nuits minimum obligatoires du 01/04 au 23/04 et du 21/10 au 28/10) : +2145€ / pers. / nuit en double (5) Attention tarifs non valables pendant la Dubai World Cup 2006 : dates à reconflimer - Attention 5 nuits minimum entre le 01/04 et le 18/04, entre le 30/04 et le 10/05 et entre le 31/10 et le 08/11 - Supplément Suite Panoramic : +94€ / pers. / nuit en double - Supplément Suite 2 chambres + 750€ / pers. / nuit en double (6) Supplément

Suite Royale : +820€ / pers. / nuit en double - Supplément Emirates Suite : +1600€ / pers. / nuit en double

Ce prix comprend : • Le vol international de Paris ou Province selon la compagnie choisie • Les transferts aéroport / hôtel / aéroport • 7 nuits en petits déjeuners ou pension complète • L'assurance assistance rapatriement offerte

Ce prix ne comprend pas : • Les repas, boissons et dépenses personnelles • le supplément transfert base 1 personne • L'assurance annulation : 3% du prix du voyage • Obligatoires : Les taxes d'aéroports et frais de dossier : de Paris EK 145€, de province EK 140€ et LH 220€ • Réduction enfant de 0 à -de 2 ans partageant la chambre de 2 adultes : Gratuit sur l'hébergement (sans lit supplémentaire et repas) • Réduction enfant de 2 à -de 12 ans partageant la ch. de 2 adultes : Gratuit sur l'hébergement (sans lit sup. et repas), réduction triple avec lit supplémentaire et repas sur l'hébergement, réduction de 30% sur le forfait au départ de France incluant lit sup et repas.

Conditions particulières de vente

L'inscription à l'un de nos voyages implique l'acceptation par le client des Conditions Générales et Particulières de Vente. Le contenu de cette brochure, complétée des éléments figurant sur le bulletin d'inscription, constitue l'information préalable à l'achat du voyage. L'ensemble devient contractuel dès signature du bulletin d'inscription. Au terme du décret du 15 juin 1994, les prix sont confirmés par notre facture de confirmation et ne peuvent alors être modifiés que conformément aux dispositions légales communiquées dans le paragraphe 5.

1/INSCRIPTION ET REGLEMENT : l'inscription à l'un de nos voyages est soumise au versement d'un acompte représentant 1/3 du montant de votre voyage. (En cas d'inscription à un mois au moins de votre départ, vous devez verser l'intégralité du prix de votre voyage). Votre inscription ne peut être considérée acquise qu'à réception de notre facture-confirmation. Votre voyage doit être intégralement soldé 30 jours avant le départ et ce, sans rappel de votre part. Le voyageur n'ayant pas versé le solde à la date convenue est considéré comme ayant annulé son voyage et encourt, de ce fait, les frais d'annulation mentionnés dans le paragraphe 7.

2/FORMALITES : les informations signalées dans cette brochure sont données à titre indicatif et sont révisables sans préavis. Il appartient au voyageur et à lui seul d'être en règle avec les formalités de police, de douane et de santé pour son voyage. Un passager qui ne pourra participer à son voyage faute de pouvoir présenter les documents exigés (passeport, visas, certificats de vaccination...) ne pourra prétendre à aucun remboursement.

3/DOCUMENTS DE VOYAGE : sauf instruction contraire, ils sont à retirer 48 heures ouvrables avant le départ dans l'Agence où vous avez réalisé votre inscription. En cas de réservation tardive, les documents de voyage pourront être adressés au voyageur à condition pour lui, d'en assumer les frais d'envoi et d'en assumer seul le risque de réception trop tardive ou de perte.

4/ASSURANCE : tout participant à un forfait avec prestation de la présente brochure est automatiquement assuré (générallement) pour la durée de son forfait. Cette assurance assistance couvrira les éventuels frais médicaux ou de rapatriement selon les conditions et modalités prévues dans le contrat d'assurance remis avec votre carnet de voyage. Une Assurance Annulation complémentaire et facultative vous sera proposée par votre agence de voyages qui couvrira les frais d'annulation et frais afférents à vos pertes ou dégradations de bagages (avec une franchise). Cette assurance n'est jamais incluse dans nos prix, n'est pas remboursable et le voyageur ne peut y souscrire et doit la régler au moment de la réservation. Les voyageurs achetant un forfait «vol sec» sans autre prestation ne sont couverts que par l'assurance de la compagnie de transport. Une assurance complémentaire couvrant l'assistance, l'annulation, les frais de bagages ou de responsabilité civile pourra être souscrite dans les mêmes conditions dans votre Agence de Voyages.

5/DUREE ET PRIX DU VOYAGE : les programmes indiquent toujours la durée à compter de l'heure de convocation à l'aéroport du départ en France. Les prix sont calculés sur le nombre de nuitées passées dans le pays concerné. Le premier et le dernier jour du voyage sont consacrés au transport international et ne comportent aucune prestation sur le lieu de séjour ; en cas de retard aérien, les visites ou excursions éventuellement incluses dans le forfait pourront être fournies dans un cadre différent, sinon elles seront remboursées au prorata de leurs prix sans aucun dédommagement complémentaire. Sauf indication contraire, les frais de visa et de vaccins, taxes d'aéroport ou taxes touristiques, boissons, et dépenses personnelles ne sont jamais compris dans nos prix.

Les prix indiqués dans notre brochure s'entendent par personne, en euros et ont été établis pour la partie hors aérien en fonction des cours des devises locales ou de l'U.S. Dollar applicables au 01/09/05. Voyageurs Associés se réserve le droit de réviser les prix de cette brochure tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues à l'article 19 de la loi dans les conditions suivantes : variation du cours des devises (les fluctuations s'appliquent au coût des prestations terrestres qui peut représenter, selon les voyages, entre 5% et 7% du prix total du voyage, augmentation n'excédant pas 10% du montant total du voyage) et variation du coût des transports, carburant ou des taxes d'aéroports. Toutefois, aucune modification du tarif ne pourra intervenir à moins de 30 jours du départ (sauf si pour une réservation de dernière minute, le voyage n'était pas encore soldé à cette date). La part terrestre composant la devise vous sera communiqué sur simple demande de votre part au moment de la confirmation du dossier.

6/MODIFICATIONS : toute demande de modification doit nous parvenir par écrit (sauf accord écrit de Voyageurs Associés) :
• à + de 30 jours du départ, les frais de modification s'élevront à facturer 51€ par personne ;
• à 30 jours et moins du départ toute modification sera considérée comme une annulation suivie d'une nouvelle inscription.
• après le départ, tout voyage écourté, toute prestation non utilisée du fait du voyageur ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

7/ANNULATION DU FAIT DU VOYAGEUR : Toute annulation du fait du client implique la perception par les Voyageurs Associés de frais d'annulation en rapport avec la date à laquelle l'annulation est susceptible d'intervenir. Quelle qu'en soit la date, une annulation ne dispense pas du paiement intégral des sommes dues et aucune procédure de remboursement ne peut être entamée sans cette condition. Toute annulation doit nous parvenir par lettre recommandée ou fax, et si vous avez souscrit à l'assurance annulation facultative, vous devez en faire parvenir une copie à la Compagnie d'Assurance dans les 48h en suivant les instructions indiquées dans l'exemplaire du contrat qui vous aura été remis. Quels qu'en soient les motifs, les frais suivants seront retenus : si votre annulation nous parvient - de 30 jours avant départ : 10 % du montant de votre voyage avec un minimum de 46 € par personne. - de 30 jours du départ, le montant des frais d'annulation est calculé comme suit :

- A/Voyages sur vols réguliers ou sans transport :
 - de 30 à 21 jours du départ : 25 % du prix total du voyage avec minimum de 46€.
 - de 20 à 8 jours du départ : 50 % du montant total du voyage
 - de 7 à 3 jours du départ : 75 % du montant total du voyage
 - & 48 heures du départ : 90 % du montant total du voyage.
- En cas d'annulation après émission des billets, et quelque soit la date d'annulation, il sera retenu 90 % du frais.

B/Voyages sur blocs sièges, vols supplémentaires, contingents Voyageurs Associés :

- de 30 jours à votre départ : 90% du prix total du voyage
- C/Voyages sur vols charters :
- de 30 jours à votre départ : 100% du prix total du voyage

D/Voyages à la carte (hors brochure)
La partie concernant le transport aérien relève des conditions Générales et Particulières de vente de notre brochure «Bourse aux Transports» dont elle est extraite. La partie concernant les prestations terrestres relève du paragraphe A ci-dessus.

8/ANNULATION DU FAIT DE VOYAGEURS ASSOCIES : Voyageurs Associés s'engage à ne pas annuler un voyage à moins de 21 jours du départ du fait de l'insuffisance du nombre de participants. Le voyageur ne pourra prétendre à une quelconque indemnité si l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou pour des raisons tenant à sa sécurité (circonstances politiques, guerre, cataclysmes, grève...). En outre, le voyageur ne pourra prétendre à une quelconque indemnité si l'annulation d'un voyage pour insuffisance du nombre de participants intervient 21 jours ou plus avant la date du forfait.

9/RESPONSABILITE : Notre responsabilité découle de l'application des articles 23 et 24 de la loi n°92-645 du 13/7/92. Agissant en qualité d'organisateur de voyage, Voyageurs Associés est amené à choisir différents prestataires de services (transporteurs, hôteliers...) pour l'exécution des programmes. En ce

qui concerne le transport aérien, la responsabilité des Compagnies aériennes est régie par l'article 9 du contrat de transport lequel limite les obligations de ces compagnies au transport des voyageurs de la ville de départ à la destination choisie pas de garantie d'horaires, de correspondances, de types d'appareils... Les retards éventuellement subis ne pourront donc entraîner aucune indemnisation et ce, à quelque titre que ce soit et compris du fait de la modification de la durée du programme initialement prévue. En cas de défaillance d'un prestataire de service pendant le voyage, ou, si pour des raisons impératives, nous nous trouvons dans l'obligation d'annuler tout ou partie des engagements prévus, nous ferons tout notre possible pour le remplacer par des prestations équivalentes, sans que les Voyageurs Associés ne puissent être tenus responsables des cas de force majeure, des causes de force majeure ou du fait de tiers. S'il n'y avait pas de solution de remplacement, nous rembourserions intégralement les sommes correspondantes aux prestations non fournies et non remplacées.

10/APRES VOYAGE : voir article 98-12 : lorsqu'un client constate qu'un service n'est pas fourni tel que prévu, il doit immédiatement saisir les responsables locaux et doit exiger de l'hôtelier ou du représentant local une attestation de délaçement ou de prestations non fournies. Toute réclamation relative à un voyage doit être adressée à Voyageurs Associés par écrit et sous pli recommandé dans un délai d'un mois maximum après la date de retour.

Conditions Générales de vente

Aux termes de la loi du 11 juillet 1975, les agences de voyages doivent être titulaires d'une licence délivrée par le Ministère du Tourisme et seules les agences titulaires d'un numéro de licence sont autorisées à vendre au public des prestations de tourisme et de voyage. P.H.S. Voyages est titulaire de la licence d'état n° 013 96 00 64 et couvert par une assurance de responsabilité civile professionnelle auprès de la Concorde, 5 rue de Londres 75009 Paris. Voyageurs Associés, est membre de l'AFAT (association française des Agences de Tourisme). Nos conditions générales sont conformes au décret du 15 juin 1994.

EXTRAIT du décret du 15 juin 1994 pris en application de l'article 31 de la loi n°92-645 du 13 juillet 1992 fixant les conditions d'exercice des activités relatives à l'organisation et à la vente de voyages ou de forfaits.

ARTICLE 95. Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article 14 de la loi du 18 juillet 1992 susvisée, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donne lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

ARTICLE 96. Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés ;
- 2° La mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les repas fournis ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissements des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La date minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;
- 8° Le montant du pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;
- 9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article 100 du présent décret ;
- 10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 11° Les conditions d'annulation définies aux articles 101, 102 et 103 ci-après ;
- 12° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ;
- 13° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment des frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie.

ARTICLE 97. L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

ARTICLE 98. Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes :

- 1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;
- 2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;
- 3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ;
- 4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;
- 5° Le nombre de repas fournis ;
- 6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

- 8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article 100 ci-après ;
- 9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;
- 10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; en tout état de cause, le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 p.100 du prix du voyage ou du séjour ; et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;
- 11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;
- 12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur, et signée par écrit, éventuellement à l'organisateur du voyage et au prestataire des services concernés ;
- 13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article 96 ci-dessus ;
- 14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;
- 15° Les conditions d'annulation prévues aux articles 101, 102 et 103 ci-dessus ;
- 16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;
- 17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assurance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;
- 18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;
- 19° L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur, au moins 10 jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficultés, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour.

ARTICLE 99. L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable du cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur, sauf lorsque les billets d'avion sont déjà émis et soumis à des conditions particulières de remboursement.

ARTICLE 100. Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article 19 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, il doit mentionner les modalités précises de calcul tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenus comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

ARTICLE 101. Lorsque avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels au contrat tel qu'une hausse significative du prix, l'acheteur peut, sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuels subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception :
• soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;
• soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ;
• un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

ARTICLE 102. Dans le cas prévu à l'article 21 de la loi du 13 juillet 1992 susvisée, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception : l'acheteur, sans préjudice des recours en réparation des dommages éventuels subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstruction à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

ARTICLE 103. Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjudice des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :
• soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;
• soit s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transports pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties.

Remarques.
• Frais de dossier pour tout séjour ne comprenant pas le transport aérien : dossier de 1 personne 30€ et dossier de 2 personnes ou plus 50€ / dossier sur les forfaits.
• L'assurance assistance rapatriement est offerte par Voyageurs Associés.
• Les Prix sont calculés sur la base d'un euro n'excédant pas 6,55957€ ou d'un dollar n'excédant pas 0,8€.

The image shows the logos for Emirates and Lufthansa. The Emirates logo features a stylized falcon in flight above the word 'Emirates' in a bold, serif font. The Lufthansa logo consists of a crane in flight within a circle, positioned above the word 'Lufthansa' in a bold, sans-serif font.

Les avantages de la carte de paiement Air France KLM - American Express Gold au quotidien

Profitez d'une grande liberté de paiement

- La carte Air France KLM - American Express Gold vous permet de régler vos achats sans plafond de dépenses préétabli, votre capacité mensuelle de dépenses évolue en fonction de votre historique chez American Express.
- Vous pouvez retirer jusqu'à 900 € tous les sept jours (dont 300 € maximum en dépannage en France), en espèces, dans plus de 500 000 distributeurs du réseau mondial Express Cash American Express.

Simplifiez votre gestion

- Vos dépenses effectuées avec la carte sont prélevées mensuellement sur votre compte bancaire ou postal habituel en euros.
- Vous disposez d'un débit différé pouvant aller jusqu'à 30 jours.
- Chaque mois, vous recevez un relevé clair et détaillé de vos dépenses et vous pouvez consulter vos dépenses à tout moment sur Amex en ligne.

Partagez vos avantages

- Offrez la carte Air France KLM - American Express Gold supplémentaire gratuite année après année à votre conjoint ou à vos enfants majeurs pour qu'ils profitent de tous les avantages de la carte. Leurs dépenses seront débitées sur votre compte-carte et mentionnées séparément, en détail, sur votre relevé.
- Demandez la carte additionnelle : celle-ci est une deuxième carte gratuite à votre nom, qui vous permet de gérer distinctement deux types de dépenses, par exemple privées et professionnelles.
 - Les dépenses gérées avec la carte additionnelle sont reportées séparément de celles réglées avec la carte principale sur votre relevé de compte mensuel.
 - Le cumul de vos dépenses (effectuées avec la carte principale et la carte additionnelle) est prélevé chaque mois sur votre compte bancaire.
 - Qu'elle soit professionnelle ou personnelle, chacune de vos dépenses vous rapporte des miles

Des miles Flying Blue supplémentaires sur tous vos achats

Tous vos achats vous rapportent des Miles-Statut Flying Blue.

Réglés avec la carte Air France KLM - American Express Gold, vos achats vous permettent de gagner des miles Flying Blue supplémentaires, qui sont automatiquement transférés sur votre compte Flying Blue.

Ces miles sont des Miles-Statut et vous permettent d'accéder encore plus rapidement au club Flying Blue Silver, Gold ou Platinum.

Si vous n'êtes pas encore membre du programme de fidélité d'Air France KLM, Flying Blue, vous le devenez automatiquement en demandant la carte Air France KLM - American Express Gold.

Pour en savoir plus sur le programme Flying Blue, vous pouvez vous connecter sur le site www.airfrance.com

Les services et avantages

- Des services exclusifs :

Une sécurité totale, y compris sur Internet :

- Avec la garantie perte ou vol de la carte(1), la carte est remplacée gratuitement, généralement en moins de quarante-huit heures, partout dans le monde.
- Avec la garantie totale contre la fraude, en cas d'utilisation frauduleuse par un tiers de la carte chez un commerçant comme sur Internet, nous vous garantissons la prise en charge des montants frauduleux et vous re-créditons votre compte-carte généralement sous quarante-huit heures (2).

- Protection des achats* :

Vos achats avec la carte sont indemnisés à hauteur de 1200 € par sinistre en cas de casse accidentelle dans un délai de quatre-vingt-dix jours à compter de la date d'achat.

- Jamais à court d'espèces :

Sur présentation de la carte Air France KLM - American Express Gold et d'une pièce d'identité, vous obtenez jusqu'à 900 € tous les sept jours contre un chèque bancaire en France et à l'étranger dans les agences American Express et chez les représentants American Express équipés de bureaux de change.

(1) Selon les conditions générales, franchise de 25 €.

(2) Délai moyen constaté de vingt-quatre à quarante-huit heures, à réception des documents justificatifs.

- Des avantages uniques :

Vos avantages chez Air France KLM.

- Service de réservation disponible 7j/7 et 24h/24.

Vos avantages chez Hertz :

- Service de réservation disponible 7j/7 et 24h/24.
- Tarifs préférentiels (notamment sur la gamme "Prestige").
- Accès gratuit au service Hertz #1 Club Gold, service rapide de location de voitures.

- Des offres exclusives chaque mois :

Vous recevez chaque mois avec votre relevé de compte :

- Des bons de réduction sur des vols Air France, en France et dans le monde et sur les locations de voiture Hertz.
- Des offres promotionnelles chez les partenaires de la carte et les commerçants affiliés à American Express.

- De solides assurances :

Une assistance mondiale complète*.

7j/7 et 24h/24, vous disposez d'une ligne téléphonique dédiée pour préparer au mieux vos déplacements et bénéficier d'une assistance sur place, où que vous soyez.

- Conseils pratiques : visas, vaccinations, taux de change...
- Assistance en cas d'urgence médicale ou judiciaire...
- Transmission de messages urgents, avance de fonds...

Assistance neige et montagne* :

Elle vous fait bénéficier d'une assistance complète, notamment en remboursant aux frais réels les frais de recherche, de secours et de rapatriement en France comme à l'étranger pour vous et vos proches.

Des assurances conçues pour vous et vos proches :

En réglant vos voyages avec la carte, votre famille et vous(1) bénéficiez d'assurances complètes, qui couvrent aussi ceux effectués avec des billets prime Flying Blue.

Assurances	Plafonds de remboursement** par assuré jusqu'à
Annulation et retour anticipé de voyages*** Incidents de voyages***	4 500 € par an
Retard d'avion ou correspondance manquée (plus de 4h)	150 € ou 250 € pour les vols Air France (frais d'hôtel, de bouche)
Retard des bagages enregistrés (vol aller, plus de 6h, moins de 48h)	150 € ou 250 € pour les vols Air France (achats de 1ère nécessité)
Perte des bagages enregistrés (vol aller, plus de 48h, moins de 4 jours)	650 € ou 950 € pour les vols Air France (achats de 1ère nécessité)
Assurance accidents de voyages*** couvrant l'invalidité permanente ou le décès accidentel.	200 000 €
Rachat total de franchise en cas de dommage, tentative de vol ou vandalisme sur voiture louée chez HERTZ	Oui, à condition d'utiliser le code CDP 620454
Assistance médicale à l'étranger* Rapatriement	Frais réels
Frais médicaux	6 000 € par événement
Assistance familiale	Retour au domicile (billet aller simple) en cas de décès d'un proche ou hospitalisation >10 jours ou maladie, accident des enfants restés à domicile Présence d'un proche en cas d'hospitalisation >10 jours (billet A/R + 75 EUR/nuit x 10 nuits) Rapatriement des animaux et prise en charge en pension (15 jours x 25 EUR)

* Contrat conclu entre American Express Carte France et AXA Assistance France au profit des titulaires de cartes Air France-KLM American Express Gold.

** Les dépenses doivent être effectuées avec la carte.

*** Contrat souscrit par American Express auprès de ACE Insurance S.A.-N.V. aux conditions générales en vigueur.

****ALADIN VOYAGES****

20, rue des Merveilles
13001 MARSEILLE
Tél. : 04 91 25 32 21
Fax. : 04 91 25 32 30
Licence 013020001

HONORAIRES AGENCE

Frais de service applicables sans dérogation au 22/11/05 Encaissables à la réservation (non remboursables - soumis à modification)

Billetterie : Aérien		Autres prestations		Tourisme (avec/sans transport) + frais opérateurs s'il y a lieu	
Rémunération des prestations par billet		Rémunération par dossier		Rémunération par dossier	
France	16 €	Train	8 €	Tous dossiers	20 €
Moyen courrier	49 €	SNCM	10 €	A la carte	30 €
Long courrier	75 €	Location voiture	15 €	VDM (-72H) supplément aux frais ci-dessus	20 €
Charter	20 €	Autres	10 €		

Tous les frais chrono, envois en recommandé sont en supplément.

AUTRES INFORMATIONS

Les frais ci-dessus s'ajoutent le cas échéant aux commissions perçues auprès des prestataires.
Pour information :

Hôtel Shangri-La 8 %

Voyagiste Voyageurs Associés 10 %

À RENDRE AVEC LA COPIE

****ALADIN VOYAGES****

20, rue des Merveilles

13001 MARSEILLE

Licence n° 013020001

Tél. 04 91 25 32 21

BON D'ÉCHANGE

N°

A/TO

Veillez fournir les services suivants à M.

personnes

Édité le

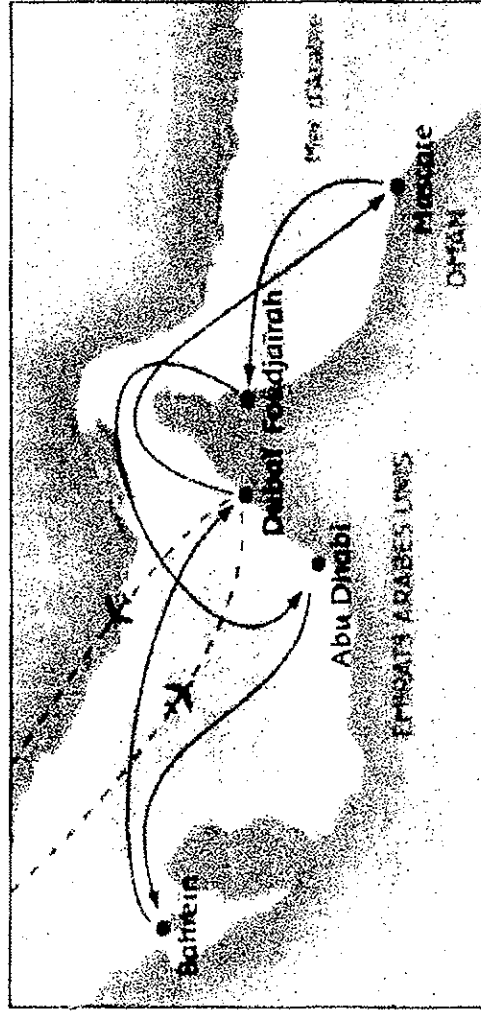
DIVERSIFICATION Costa s'engage sur Dubaï

La compagnie veut s'imposer sur la zone, avec des packages de 9 jours vols compris.

C'est une brèche ouverte dans le traditionnel tandem Caraïbes/Méditerranée. A partir de Noël prochain, Costa Croisières proposera des itinéraires « Mille et une nuits » de 9 jours/7 nuits en Paris/Paris, avec nuit et embarquement à Dubaï, puis escales à Mascate (Oman), à Foudjaïrah et Abu Dhabi (Emirats-Arabs-Unis), à Bahreïn, retour à Dubaï et nouvelle nuit sur place. Un concentré de golfe arabo persique comme seule peut en offrir une croisière. D'ordinaire programmé par des compagnies très haut de gamme

Visibilité sur 18 mois

Pour enfoncer le clou de l'incitation à la résa précoce via ses tarifs Prima, Costa lance ces jours-ci sa brochure annuelle, valide de novembre 2006 à décembre 2007. Hormis Dubaï, de grandes croisières en Asie arrivent en nouveauté dans le catalogue.



La durée à quai permet de passer une journée complète à chaque escale.

lors de croisières au long cours, ou pour positionner un bateau d'un continent à l'autre, ce type d'itinéraire n'avait encore jamais fait l'objet d'un programme « en boucle ». Autrement dit, en départs hebdomadaires, packages de surcroît en « fly & croise ». Costa fait en effet le pari de s'engager sur 250 sièges/semaine avec Axis Airways pour acheminer ses clients français à bord du *Clasica*, sans compter des allottements complémentaires sur vols réguliers. Convaincu des atouts de son nouveau produit, Georges Azouze, le président de Costa France, se prend même à rêver de compter parmi les tout premiers TO

français sur Dubaï, voire de faire le plein à raison de 400 pax tricolores sur chacune des 16 rotations prévues jusqu'au 7 avril 2007... Un challenge réaliste au vu des prix pratiqués (aux alentours de 1500 € tout compris en tarif Prima et cabine intérieure). De quoi séduire vers une destination dont les hôtels, encore en sous-capacité malgré de nombreux projets, misent sur le haut de gamme et les prix relativement élevés. L'anticipation dont fait preuve la compagnie en publiant dès maintenant une brochure annuelle valable jusqu'à l'hiver 2007, joue aussi en sa faveur. En attendant la preuve par les ventes. ● V. D.

OBJECTIF DE DUBAÏ : REMPLACER PEU À PEU LA MANNE DU PÉTROLE PAR CELLE DU TOURISME

A mi-piste, le vin chaud servi à l'Avalanche Café est sans alcool. Sur la terrasse du chalet d'altitude, on voit émerger les dishdashas sous les longues doudounes matelassées. Sur les pistes, le froid glace les joues des skieurs coiffés... d'un foulard traditionnel. Où sommes-nous ? A Courchevel, au milieu d'un cours de ski pour émirs en goguette ? Non. A Ski Dubaï, la première piste «indoor» du Moyen-Orient, une immense réplique en plein désert de nos montagnes ! Là-bas, sous un grand dôme gris planté au milieu des sables et des palmiers, 30 tonnes de neige «tombent» chaque nuit, crachées par vingt-six canons dernier cri. Pour 140 dirhams (environ 30 euros), les habitants de Dubaï et les touristes de passage peuvent s'offrir deux heures de glisse dans la poudreuse avant d'aller rôtir à la plage.

L'émirat accumule les projets pharaoniques

A Ski Dubaï, les skieurs en quête de sensations ne trouveront pas le mur de bosses de leurs rêves, mais tout de même cinq pistes et 400 mètres de descente. En bas, s'étendent 3000 mètres carrés d'un «parc à neige» où une tripotée de gamins découvrent les batailles de boules de neige. «Je me suis gelé les doigts lors de ma première descente», raconte Loula, qui travaille à l'Alliance française. La jeune femme avait oublié de se munir de gants, le seul accessoire qui ne soit pas fourni au stand où les visiteurs peuvent louer tout ce qu'il faut pour skier : anoraks, chaussures, bonnets, skis et bâtons.

Arbres synthétiques, rochers en toc, stalactites artificielles : à plusieurs milliers de kilomètres du premier sommet enneigé, tout est fabriqué. Une technologie de pointe a été déployée pour créer une ambiance «montagne», à grand renfort de logiciels. «On se croirait presque dans un monde virtuel», explique Guillaume Penel, chercheur à l'université du Littoral Côte d'Opale de Dunkerque, spécialiste d'ingénierie spor-

tive, qui suit de près tous les projets comme Ski Dubaï. Dans les coulisses de la «station» un système de tuyauteries alimentées en glycol, un fluide réfrigérant, conserve la neige dans une atmosphère maintenue à moins 1 °C par une vingtaine de machines à air conditionné. La prouesse absolue réside dans une isolation à toute épreuve. Entre le plafond et le toit, où la température, en plein soleil, dépasse les 50 °C, 5 mètres de vide forment un grand sarcophage thermique. Facture : 80 millions de dollars.

Caprice de cheikh fortuné ? Du tout. Dans le petit émirat de Dubaï, moins bien doté en or noir que son voisin Abu Dhabi, l'ère de l'après-pétrole est déjà entamée. Et le Département du tourisme et du marketing commercial affirme ses nouvelles orientations : remplacer les recettes de l'or noir par celles du tourisme. L'objectif ? Attirer 15 millions de visiteurs en 2010, dans une ville qui comptera alors 4,5 millions d'habitants, et tirer du tourisme 25 % du PNB, contre 20 % aujourd'hui. «Ils sont obligés d'avoir de l'imagination», note Brigitte Dumortier, géographe à l'université de Paris-IV Sorbonne, spécialiste de la zone.

Et ils en ont ! La tour la plus haute du monde, le front de mer le plus grand, l'hôtel le plus vaste, le plus important parc d'attractions : les Dubaïotes ne reculent devant aucun projet pharaonique. Les fils des pêcheurs de perles, aujourd'hui riches entrepreneurs, ont compris les ressorts de l'économie contemporaine : le spectacle, l'image et les temples de la consommation. L'un d'eux, Majid Al Futtaim, se frotte les mains. Propriétaire du complexe Ski Dubaï, il vient de prendre connaissance de la première étude de fréquentation de son «Courchevel du désert» : 400 000 personnes en six mois. Plus du quart des forfaits vendus par la vraie Courchevel en une saison... quand la neige est là. A Ski Dubaï, aucun problème, elle tombe en abondance, été comme hiver. A côté des palmiers. ■

Cécile Cazenave



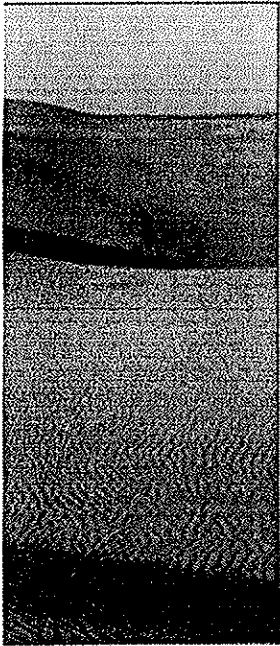
Le Français Lucas Marchand est directeur d'exploitation de Ski Dubaï, l'une des plus grandes stations couvertes du monde.



Julie Dubosq, originaire des Alpes françaises, dirige l'école de ski du complexe, la seule dans tout le Moyen-Orient.

Des Français au sommet

Pour concevoir et gérer le complexe, les Dubaïotes ont fait appel à l'expertise française. C'est la société lyonnaise Transmontagne qui a remporté l'appel d'offre en 2003. Spécialisée dans les remontées mécaniques dans les Alpes et en Italie, elle s'est lancée ici dans sa première expérience «indoor». Elle exploite aujourd'hui le site. Deux cadres se retrouvent, à Dubaï, à la tête de 230 personnes de vingt-cinq nationalités différentes. C'est encore une Française, Julie Dubosq, qui gère l'école où les Dubaïotes viennent faire leurs premières glissades. A 29 ans, cette jeune femme originaire des Hautes-Alpes dirige 25 pisteurs et moniteurs. Quant aux skis loués à l'entrée, ce sont des Rossignol.



L. FLORENT

dienne Paris-Dubai-Paris. Emirates 10 vols hebdomadaires (dont 3 de Nice). Qatar Airways (tél. : 01 58 22 20 00) propose pour sa part 3 liaisons hebdomadaires (mercredi, vendredi et dimanche) entre Paris et Dubai via Doha, complétées par un 4^e vol en ce début d'année au départ de CDG1. Le service à bord de cette jeune compagnie est remarquable d'attentions. L'escale à Doha très courte, et on apprécie le respect des horaires.

Hébergement

L'offre se concentre surtout sur les 4 et 5* luxe, en hôtels purs, parfois en hôtels-appartements, les 3* étant fort peu nombreux et seulement en centre ville. Les chaînes internationales 5* et 5* sup. se sont principalement donné rendez-vous sur les plages de Jumeirah : Ritz Carlton, Hilton, Meridien, Hyatt, Intercontinental, Sheraton... Ajoutez-y un Relais & Châteaux en plein désert, le Hatta Fort, les très exclusives villas du Jumeira Beach Club et le Burj Al Arab, essentiellement dédié à une clientèle émiraties et vous obtenez un époustouflant cocktail de luxe. A noter, les toutes nouvelles extensions du Royal Mirage qui vient tout juste d'inaugurer l'Arabian Court

et le Residence & Spa. Sans compter les établissements en construction.

Les conseils de Tour hebdo

Le festival de la musique traditionnelle, de la poésie et de la danse, se déroule à Dubaï du 17 au 21 janvier. C'est un événement qui rassemble des artistes de tous les continents.

Le festival de la musique traditionnelle, de la poésie et de la danse, se déroule à Dubaï du 17 au 21 janvier. C'est un événement qui rassemble des artistes de tous les continents.

Le festival de la musique traditionnelle, de la poésie et de la danse, se déroule à Dubaï du 17 au 21 janvier. C'est un événement qui rassemble des artistes de tous les continents.

Le festival de la musique traditionnelle, de la poésie et de la danse, se déroule à Dubaï du 17 au 21 janvier. C'est un événement qui rassemble des artistes de tous les continents.

Le festival de la musique traditionnelle, de la poésie et de la danse, se déroule à Dubaï du 17 au 21 janvier. C'est un événement qui rassemble des artistes de tous les continents.

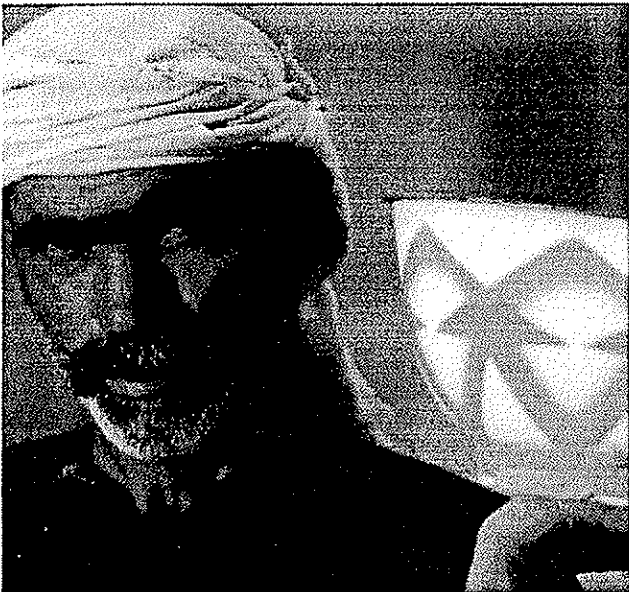
Le festival de la musique traditionnelle, de la poésie et de la danse, se déroule à Dubaï du 17 au 21 janvier. C'est un événement qui rassemble des artistes de tous les continents.

Le festival de la musique traditionnelle, de la poésie et de la danse, se déroule à Dubaï du 17 au 21 janvier. C'est un événement qui rassemble des artistes de tous les continents.

à 74 € la demi-journée chez a à 82 US\$ la journée complète : Hotelplan, déjeuner inclus, 76 € et Beaux songes et 88 € chez ni.
de : francophone.

Comment y aller ?

France assure une liaison quoti-



L'après-midi dans le désert se termine dans un campement bédouin pour dîner de spécialités orientales accompagné d'un spectacle.

3 questions à...

Pascal Maigniez,
directeur du Dubai
Department of Tourism and
Commerce Marketing

Dubai est une destination certes originale mais encore très chère pour ce qu'elle propose.

Cette notion est dépassée: Dubai est sorti du carcan «plage/shopping/désert». Elle a développé, et développe encore des produits culturels. Au musée de Dubai, sont venus s'ajouter un musée des traditions maritimes, des sites archéologiques, des demeures traditionnelles restaurées... Nouveau aussi, on peut dorénavant visiter la mosquée de Jumeirah. Autant d'activités que ne reflètent effectivement pas toujours l'offre en brochure. Les TO français, qui avaient l'habitude d'un produit simple, se trouvent en décalage. Par ailleurs les combinés avec Oman rencontrent un succès croissant tout comme ceux avec l'île Maurice, qui conjuguent les charmes de l'Arabie avec l'exotisme de l'océan Indien.

L'offre hôtelière reste néanmoins réservée à une clientèle aisée.

Là encore, l'offre ne reflète pas la réalité: Dubai présente désormais des séjours chez l'habitant qui allient un hébergement moins onéreux à la possibilité d'appréhender la vie locale. Par ailleurs, de nouveaux hôtels 4* devraient voir le jour à Jumeirah.

Quelle est votre politique marketing ?

Quand on interroge les agents de voyages, la quasi totalité n'est pas briefée: on organise donc des éducateurs - 150 agents de voyages français en 2001 - des opérations de marketing direct et des sessions individuelles de formation sur toute la France. A compter de 2003, nous proposons en outre un programme de formation groupée, le «Dubai Academy». La première session débute avec le département formation du réseau Afat Voyages.

Madame Tuilier
8, boulevard Sésame
13008 MARSEILLE

Service Relations Clientèle

ATTESTATION DE REPORT D'EMBARQUEMENT

Madame,

Vous faites partie des passagers de notre vol AF 525 à destination de Marseille avec un départ initialement prévu le 13 avril à 01h00 (heure locale).

Nous tenons à vous présenter nos sincères excuses pour le retard dans votre acheminement.

Nous n'avons pu vous transporter dans les délais prévus et votre départ a eu lieu le 13 avril à 08h00 (heure locale).

La compagnie Air France regrette ce retard et vous remercie de votre compréhension.

Service Relations Clientèle

M. LEBLANCHET

UN VOYAGE SUR CINQ ACHETÉ SUR INTERNET

Près d'un candidat au voyage sur cinq va sur internet pour l'acheter. Ouvertes sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre, les agences de voyage en ligne séduisent de plus en plus.

Michel est un accro des séjours au soleil. Ce Sud-Finistérien de Saint-Yvi s'en offre quatre ou cinq par an. Il les achète tous sur internet et à des prix défiant toute concurrence. « Sinon, ce ne serait pas financièrement possible ». Son dernier voyage, une semaine en demi-pension en Turquie, il l'a payé 99 euros (sans les taxes). Qui dit mieux ?

Pas déçu

Voilà le genre de promo que l'on trouve assez régulièrement sur le net. A condition de chercher un peu. « Jusqu'à présent, je n'ai jamais été déçu. On est hébergé dans les mêmes hôtels qu'en payant plein pot. Il faut seulement être un peu disponible par rapport aux dates », souligne Michel, même s'il reconnaît qu'une fois le voyage commandé, il est difficile ensuite d'obtenir certaines informations. Curieusement, quand on interroge les internautes, le prix n'est pas - ou plutôt plus - la première raison dans leur choix d'internet pour acheter un voyage. Le gain de temps, l'accessibilité et la possibilité de comparer les tarifs sont les principales raisons avancées selon une enquête TNS Sofres pour Lastminute.com. Ce qui explique sans doute le très grand succès des courts séjours sur internet. « Les internautes recherchent maintenant un rapport qualité-prix. Les gens ne viennent plus uniquement pour le prix », observe Xavier Rousselou, directeur du marketing chez Opodo. De la même manière, on ne vient plus sur internet seulement pour réserver un voyage à la dernière minute.

Sur mesure

La souplesse offerte par l'e-tourisme est appréciée. Une souplesse qui devrait encore largement se développer avec ce que les professionnels appellent le package dynamique, traduisez le voyage sur mesure ou personnalisé. Une évolution permise par l'avancée de la technologie et d'énormes investissements. Tous les sites y viennent, y compris d'ailleurs ceux des agences traditionnelles. Ce qui fait dire à Xavier Rousselou que, dans deux ou trois ans, un voyage sur trois sera acheté sur internet.

(LE TÉLÉGRAMME.COM 2005)